

VIE DE LA BRANCHE

: Revalorisation des salaires

La CFDT est signataire de l'avenant à l'accord sur les classifications. Les augmentations prévues dans l'accord s'ajoutent aux augmentations obtenues en 2022. L'ensemble des organisations syndicales sont signataires.

La CFDT, deuxième organisation syndicale dans la branche de la propreté avec une représentativité de 30,10%, a pris la décision d'assumer de sécuriser la situation des salariés dans cette période complexe et anxiogène.

L'avenant à l'accord prévoit :

- une augmentation de 2,9% au 1^{er} janvier 2023 si l'extension intervient avant cette date ;
- une augmentation de 3% si elle intervient après ;
- une revalorisation supplémentaire de 2,5% en juillet 2023.

: voir tableaux 01, 02 et 03, page suivante.



Bulletin aux adhérent.e.s.
Edition : Fédération des Services CFDT
Directeur de la publication :
Olivier Guivarch
CPPAP : 1024 S 07027
Conception : Virginie Le Bail
Impression : Roques 94000 Créteil
Supplément du magazine fabriqué
selon les normes environnementales
de développement durable.

octobre-novembre-décembre 2022
Supplément à Inform'Action n° 319



cfdt-services.fr

SOMMAIRE

- VIE DE LA BRANCHE

... Revalorisation des salaires

: Tableau 01 Grille des salaires filière exploitation

Niveau	Échelon	APPLICABLE AU 01/01/2023		APPLICABLE AU 01/02/2023 au plus tôt		APPLICABLE AU 01/07/2023	
		Taux horaire Si la publication de l'arrêté d'extension intervient au JO avant le 1 ^{er} janvier 2023		Taux horaire Si la publication de l'arrêté d'extension intervient au JO à partir du 1 ^{er} janvier 2023		Taux horaire	
MAÎTRISE - MP	MP5*	20,07 €		20,09 €		20,55 €	
	MP4*	18,56 €		18,58 €		19,01 €	
	MP3	16,66 €		16,68 €		17,06 €	
	MP2	15,02 €		15,04 €		15,39 €	
	MP1	14,21 €		14,22 €		14,56 €	
CHEF D'ÉQUIPE - CE	3	14,16 €		14,17 €		14,50 €	
	2	13,99 €		14,01 €		14,33 €	
	1	13,23 €		13,25 €		13,55 €	
Niveau	Échelon	A	B	A	B	A	B
ATQS	3	13,71 €	13,99 €	13,72 €	14,01 €	14,04 €	14,33 €
	2	12,75 €	12,98 €	12,76 €	12,99 €	13,06 €	13,29 €
	1	12,07 €	12,28 €	12,08 €	12,29 €	12,36 €	12,57 €
AQS	3	11,84 €	12,06 €	11,86 €	12,07 €	12,13 €	12,35 €
	2	11,74 €	11,96 €	11,75 €	11,97 €	12,03 €	12,25 €
	1	11,64 €	11,83 €	11,65 €	11,85 €	11,92 €	12,12 €
AS	ASCS**	11,58 €	11,78 €	11,59 €	11,79 €	11,86 €	12,07 €
	ASC**	11,51 €	11,72 €	11,53 €	11,73 €	11,79 €	12,01 €
	ASP**	11,47 €	11,65 €	11,48 €	11,66 €	11,75 €	11,93 €

A : Propreté ou prestations associées / B : Propreté et prestations associées (sous réserve d'exercice continu pendant trois mois, hors cas de remplacement).

* Assimilé cadre.

** Nouvelles appellations résultant de l'avenant n°20 du 11 mai 2021, entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2023 (arrêté d'extension NOR : MTRT2126848A du 17 septembre 2021, JO du 30 septembre 2021), précisant les règles de conversion suivantes : AS1 devient ASP, AS2 devient ASC et AS3 devient ASCS.

: Tableau 02 Grille des salaires filière administrative

Niveau	Échelon	APPLICABLE AU 01/01/2023		APPLICABLE AU 01/02/2023 au plus tôt		APPLICABLE AU 01/07/2023	
		Taux horaire Si la publication de l'arrêté d'extension intervient au JO avant le 1 ^{er} janvier 2023		Taux horaire Si la publication de l'arrêté d'extension intervient au JO à partir du 1 ^{er} janvier 2023		Taux horaire	
MAÎTRISE - MA	MA3*	19,87 €		19,89 €		20,35 €	
	MA2	18,84 €		18,86 €		19,30 €	
	MA1	16,78 €		16,80 €		17,19 €	
EMPLOYÉS - EA	EA4	14,93 €		14,95 €		15,29 €	
	EA3	13,64 €		13,66 €		13,98 €	
	EA2	12,40 €		12,41 €		12,70 €	
	EA1	11,58 €		11,58 €		11,85 €	

: Tableau 03 Grille des salaires filière cadres

Niveau	Échelon	APPLICABLE AU 01/01/2023		APPLICABLE AU 01/02/2023 au plus tôt		APPLICABLE AU 01/07/2023	
		Rémunération mensuelle Si la publication de l'arrêté d'extension intervient au JO avant le 1 ^{er} janvier 2023		Rémunération mensuelle Si la publication de l'arrêté d'extension intervient au JO à partir du 1 ^{er} janvier 2023		Rémunération mensuelle	
CADRES - CA	CA6	5 311,60 €		5 316,76 €		5 440,64 €	
	CA5	4 861,44 €		4 866,16 €		4 979,55 €	
	CA4	4 580,61 €		4 585,07 €		4 691,90 €	
	CA3	3 962,53 €		3 966,39 €		4 058,81 €	
	CA2	3 545,73 €		3 549,17 €		3 631,87 €	
	CA1	3 005,76 €		3 008,68 €		3 078,79 €	